

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 27 juin 2025**

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	15
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	5

Date de la convocation 23/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.

Excusée : Madeleine Chapellier

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-06-044

OBJET : Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique.

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique doit être signée entre la Commune et le Département du Doubs, via la Médiathèque Départementale afin de renforcer le service public de lecture. Ce partenariat est conclu pour une durée de 4 ans (2025-2029), renouvelable une fois.

Le Maire explique que pour intégrer pleinement le réseau départemental et bénéficier des services associés (prêts de documents, animations, accompagnement technique, formations, subventions...) la commune de Levier, qui compte plus de 2 000 habitants, doit remplir plusieurs conditions, parmi lesquelles figurent notamment l'allocation d'un budget annuel de 2 € minimum par habitant ainsi que la mobilisation d'une enveloppe d'au moins 1 000€ par an aux animations culturelles.

En contrepartie, la Médiathèque Départementale s'engage à fournir des documents, du conseil en ingénierie culturelle, de la formation pour les personnels et un appui aux projets culturels locaux (animations, soutien financier, ressources numériques...).

Le Maire conclue en nommant ce partenariat de levier essentiel pour renforcer l'accès à la culture et à la lecture sur la commune.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250627-2025_06_044-DE



Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Approuvent les termes de cette convention de partenariat ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 
ID : 025-200068401-20250627-2025_06_044-DE

